

Tous les élèves sont en mesure d'apprendre et de réussir. Mais leurs représentations trop souvent restrictives affectent leur parcours de formation. La psychologie sociale a montré comment la cognition humaine favorisait la construction de catégories et leur utilisation dans les rapports sociaux. Un certain nombre d'études montrent la prégnance de marqueurs sociaux, ethniques, sexués, dans l'accompagnement des élèves par l'école.

Ceux-ci président à l'énoncé de bien des jugements, de pratiques et de décisions dont les effets inhibiteurs sur le développement personnel des élèves peuvent être considérables. Ils viennent faire obstacle au principe d'égalité qui encadre l'action de l'école. Des pratiques discriminatoires conscientes ou inconscientes, en fonction de critères tels que le sexe ou l'origine réelle ou supposée, constituent autant d'entraves et d'obstacles auxquels il convient de mettre un terme en améliorant l'égalité entre les élèves.

Objectif 1 : Modifier les pratiques pour diminuer la discrimination et les inégalités

Action 1 : former les personnels d'éducation et d'enseignement

Il s'agit de former les professionnels dans le cadre de l'ESPÉ et du plan académique de formation à des modules « Égalité filles-garçons » et « lutte contre les discriminations ». Cet éclairage a pour but :

- de modifier concrètement les pratiques : objectivation des critères utilisés dans différentes procédures comme l'orientation, les sanctions par exemple ;
- de mettre en place de nouvelles procédures ;
- d'être plus à même de repérer et réguler les situations potentiellement discriminatoires.

Action 2 : organiser un temps de formation en direction des cadres de l'académie

Construire un temps de formation en partenariat avec l'Institut Français de l'Éducation (l'IFE) et/ou d'autres académies. Le rôle des cadres est déterminant dans la possibilité de diffuser au sein de l'académie une connaissance, une vigilance, de nouvelles procédures à l'égard de ces questions.

Action 3 : sensibiliser les élèves et leurs familles

Mettre en œuvre des procédures de régulation et d'écoute dans les établissements concernés par des problèmes de discrimination.

Objectif 2 : Participer à la construction de connaissances sur cette problématique et à leur diffusion

Action 1 : participation au réseau national de lutte contre les discriminations

Nourrir les échanges de la liste de diffusion et participer à la production de contributions sur le site du réseau. Prendre connaissance des travaux de recherche et d'étude afférents à ces questions.

Action 2 : favoriser en lien avec l'université et l'ESPÉ des travaux de recherches-actions

Éclairer les acteurs de terrain sur leurs pratiques et développer la réflexion sur un accompagnement et une évaluation qui doivent gagner en équité et bienveillance.

Action 3 : diffusion de l'expérience de l'académie

L'académie de Nancy-Metz continue à servir de repère pour les autres académies puisqu'elle a structuré cette action dans une mission et un groupe ressource producteur de la lettre d'information de l'académie.

Objectif 3 : Éduquer à l'égalité et transmettre une culture de l'égalité à l'école

Action 1 : mise en place d'actions dans le 1^{er} degré

Mise en place d'actions dans le 1^{er} degré sous forme de séances spécifiques en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et de vigilance des gestes professionnels. Encourager l'utilisation des ressources académiques et la mutualisation des pratiques.

Action 2 : production et diffusion large de statistiques

Étendre la production de ces statistiques à l'enseignement supérieur et leur donner une meilleure lisibilité, afin de favoriser la prise de conscience des équipes éducatives dans leur ensemble. Assurer cette diffusion auprès des associations de parents d'élèves.

Objectif 4 : Agir pour la mixité des filières

Action 1 : extension des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur

Permettre à un plus grand nombre de jeunes de participer à des actions de promotion de filières de formation peu mixtes, de rencontrer étudiant(e)s et professionnel(le)s, afin de présenter des modèles de réussite. On veillera particulièrement à valoriser l'accès des garçons aux filières actuellement féminisées et l'accès des filles aux filières actuellement masculinisées.

Action 2 : extension des partenariats avec les entreprises

Favoriser les liens école-entreprise en développant les actions existantes avec les groupements d'entreprises (Entreprendre en Lorraine-Nord, Entreprendre au Féminin...), les associations (Elles bougent, Est-Elles...) et les grands groupes (SNCF, Orange...)

Permettre aux jeunes de découvrir des métiers et de modifier leurs représentations.